



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 20 FÉVRIER 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D3 - Futur cinéma – Cession du terrain à Vals de Saintonge Communauté

Date de convocation : 14 février 2020

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Chantal BOISSINOT	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Natacha MICHEL
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusés : 2

Jacques COCQUEREZ
Henriette DIADIO-DASYLVA

Absente : 1

Gaëlle TANGUY

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne-Marie BREDECHE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20200220-
2020_02_D3-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 24 février 2020
Affiché le 24 février 2020

N° 3 - Futur cinéma - Cession du terrain à Vals de Saintonge Communauté

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 6 juillet 2017, le Conseil municipal approuvait la cession à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle cadastrée section AK n° 112, sise rue Laurent Tourneur, à Vals de Saintonge Communauté, pour la création d'un complexe cinématographique.

Afin de permettre la réalisation du chantier dans des conditions optimales et de ne pas contraindre Vals de Saintonge Communauté sur les besoins en foncier, il est proposé de céder à l'euro symbolique la totalité de l'assiette foncière de la parcelle cadastrée section AK n° 112 d'une superficie d'environ 3 650 m².

L'acte de vente du terrain précisera que Vals de Saintonge Communauté s'engagera à rétrocéder à la Ville, dans les conditions identiques à celles de la cession, dans l'année suivant la réalisation et l'achèvement du cinéma, le surplus de la parcelle n'ayant pas fait l'objet de l'emprise nécessaire au projet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de céder à Vals de Saintonge Communauté, la totalité de l'assiette foncière de la parcelle cadastrée section AK n° 112 à l'euro symbolique ;
- d'autoriser Mme la Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200220-
2020_02_D3-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 24 février 2020
Affiché le 24 février 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.